

Expérimentation

de l'application

« J'ALLUME MA RUE »



L'éclairage public à la demande



L'ÉCLAIRAGE PUBLIC à la demande pour sécuriser les déplacements des habitants la nuit

L'extinction de l'éclairage public a lieu de 23h30 à 5h30 du matin sur la commune de Ruy-Montceau. Le projet **consiste à laisser la possibilité de rallumer les lampadaires selon les besoins de lumière de chacun**, directement depuis son smartphone. Une solution simple et innovante pour le pilotage de l'éclairage public.



Le saviez-vous ?

Depuis 2017, **la CAPI expérimente l'extinction nocturne** avec 21 de ses communes. Dans la continuité de ce projet de développement durable, **la collectivité teste depuis 2023 le projet « J'allume ma rue »**.



Allier économie et environnement

- Innovation créée et développée en France ;
- Economies énergétiques ;
- Habitants acteurs de leur ville et de leur territoire ;
- Empreinte carbone réduite ;
- Pollution lumineuse atténuée ;
- Biodiversité, vie animale nocturne améliorée ;
- Sensation de sécurité préservée.





Simple, ludique
et pratique

FONCTIONNEMENT « J'ALLUME MA RUE »

- 1 > **ACTIVEZ** la géolocalisation sur votre smartphone ;
- 2 > **ACCÉDEZ** à www.jallume.fr à l'aide de votre smartphone ;
- 3 > **APPUYEZ** sur le bouton « lampe » qui s'active ;
- 4 > **L'ÉCLAIRAGE** se met en route.



Grâce au système de géolocalisation **les lampadaires s'allument automatiquement** en suivant l'itinéraire emprunté et s'éteignent **au bout de 15 minutes**.

Le dispositif J'Allume Ma Rue est déployé **dans le centre de Ruy** (Rue de la Salière, Place du 8 Mai 45, Rue de l'école, Parking de la Mairie) **et la Rue Centrale de Montceau à partir de mars 2025**

J'allume ma rue !





ÉCLAIRAGE PUBLIC

CAPi
> Communauté
d'Agglomération
Porte de l'Isère

17 avenue du Bourg - BP 90592
38081 L'Isle d'Abeau Cedex

Tél. : 04 74 27 28 00
Email : capi@capi38.fr
www.capi-agglo.fr

